



## Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	15	Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2025 /140 : (Code Nomenclature /7.10)****DATE : 26 NOVEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : La Bonneterie du Périgord : créances éteintes au 6542**

Suite à la liquidation judiciaire de la Bonneterie du Périgord en date du 11 mars 2025, Monsieur Le Trésorier de la collectivité ne pouvant plus recouvrer les recettes, il est proposé d'admettre les sommes dues en créances éteintes :

## ➤ Budget Principal :

-montant de 19 129.94 € HT pour 21 799.85 € TTC à l'article 6542, composé de 2 remboursements de taxe foncière (2023 et 2024) et 17 mois de loyer (novembre 2023 à mars 2025). La reprise de provision s'élève à 12 861.54 € HT.

**Le Conseil communautaire à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'admission en créances éteintes des créances suscitées pour un montant total de 19 129.94 € HT pour 21 799.85 € TTC

**AUTORISE** le Président à passer les écritures de régularisation comptable.

**Décision du Conseil Communautaire :****Votes pour : 53****Votes contre : 0****Abstention : 0**

**Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025**  
**Yves Mahaud**

**Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

Yves MAHAUD

Publié le 05/12/2025

Monsieur Yves Mahaud

